

Gérer les dossiers Accidents du Travail / Maladie Professionnelles en Entreprise de Travail Temporaire

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : cette formation développe la compétence des participants à assurer le suivi juridique et financier des accidents du travail et des maladies professionnelles dont sont victimes les salariés intérimaires. Elle contribue à limiter les coûts supportés par l'agence et à minimiser le risque pénal encouru par les collaborateurs.

Objectifs pédagogiques :

Apprécier le caractère professionnel

Mesurer les conséquences financières

Intervenir dans la procédure de reconnaissance

Identifier les voies de recours

Salarié en ETT chargé de la gestion RH ou de la prévention sécurité

Prérequis : Aucun

1. Apprécier le caractère professionnel

Définir l'accident de travail, l'accident de trajet et la maladie professionnelle
Qualifier l'accident ou la maladie d'origine professionnelle : présomption d'imputabilité, critères déterminants, cas particuliers (télétravail, déplacement professionnel...), rechute

Mesurer l'enjeu pour le salarié

Modalités pédagogiques : cas pratique à partir de cas concrets « Identifier les critères déterminants de qualification des accidents »

2. Mesurer les conséquences financières

Evaluer l'impact d'une reconnaissance AT/MP au regard du mode de tarification et de son imputation AE/EU
Caractériser la faute inexcusable et identifier les préjudices indemnisables
Repérer les infractions pénales et les auteurs potentiellement sanctionnables

Modalités pédagogiques : calcul de l'incidence financière d'un AT, étude sur les causes d'inopposabilité des décisions de la CPAM, analyse jurisprudence faute inexcusable

3. Intervenir dans la procédure de reconnaissance

Distinguer les procédures de reconnaissance en fonction du type de sinistre
Emettre à bon escient des réserves motivées
Défendre les intérêts de l'employeur durant l'instruction administrative

Modalités pédagogiques : travail sur le remplissage de la DAT, études de cas autour des réserves

4. Identifier les voies de recours

Mesurer les incidences du principe d'indépendance des rapports employeur/CPAM et salarié/CPAM
Se repérer dans les pistes de contestation et leurs modalités spécifiques : décision de prise en charge, taux d'incapacité permanente retenu ou taux de cotisation AT/MP
Contrôler le compte employeur

Modalités pédagogiques : résolution d'un cas pratique de rechute

Groupe de 4 à 12 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-040
Version 190724